

## Prix d'excellence de l'ACCC 2010-2011 – critères

### **1- Prix d'excellence en leadership :**

Les collèges, instituts, cégeps, polytechniques et collèges universitaires ont toujours été des leaders du domaine de l'enseignement au sein des collectivités qu'ils desservent. Bien que ce rôle nécessite l'engagement d'un établissement d'enseignement dans son ensemble, un individu apporte, annuellement, une contribution remarquable. Ce prix s'adresse aux personnes qui occupent un poste de gestion autre que les directeurs généraux et les membres du conseil d'administration des établissements.

Les critères sont les suivants :

1. **Impact** : Le(la) candidat(e) a eu un impact important, positif et mesurable sur son établissement et, par conséquent, sur les communautés internes et externes qu'il dessert.
2. **Contribution à la communauté** : Il(elle) a fait preuve de leadership au sein de la collectivité en général en collaborant avec divers partenaires.
3. **Travail d'équipe** : Il(elle) a obtenu la participation d'autrui au niveau des activités et il a su motiver son entourage.
4. **Créativité** : Il(elle) a fait preuve de créativité, sachant répondre aux défis qui se présentent en utilisant efficacement les ressources disponibles.
5. **Dynamisme** : Il(elle) a apporté une contribution importante à l'image de l'établissement auprès de leur communautés internes et externes.
6. **Durabilité du leadership** : Il(elle) a exercé ses qualités de leader pendant une période prolongée.

### **2- Prix d'excellence d'un programme :**

Les collèges, instituts, cégeps, polytechniques et collèges universitaires du Canada sont renommés pour la diversité et la souplesse de leurs programmes. L'un des éléments importants de cette flexibilité est la participation des entreprises, industries et professions à la création des programmes d'études dans leurs domaines d'expertise respectifs. Aux fins d'attribution de ce prix, un programme est considéré comme étant une succession de cours et/ou d'expériences apparentés qui comprennent un but pédagogique, professionnel ou commercial clairement défini, ainsi qu'une composante d'évaluation.

L'attribution du Prix d'excellence d'un programme se fonde sur les critères suivants :

1. **Innovation** : Il s'agit d'un nouveau programme qui répond à un besoin d'apprentissage négligé par le passé. Le programme proposé n'est généralement pas offert sous cette forme au sein du réseau des collèges et instituts.

2. **Transférabilité** : Le contenu du programme ou la modalité de formation peut facilement être transféré à d'autres établissements d'enseignement.
3. **Durabilité** : Le programme répond à un besoin important et à long terme.
4. **Efficacité** : Le programme s'est avéré efficace auprès des apprenants et apprenantes et a atteint ou dépassé ses objectifs.
5. **Participation** : Le programme engage au moins deux groupes constituants de l'établissement d'enseignement (communauté/membres du C.A., administration, enseignants, étudiants, personnel de soutien) ainsi qu'un partenaire de l'industrie ou de la collectivité.

### **3- Prix d'excellence du personnel :**

Les membres du personnel sont des partenaires à part entière dans le processus d'apprentissage et dans toutes les activités institutionnelles contribuant à faciliter ce processus. Afin de bien assumer leur rôle, ils doivent pouvoir avoir recours à des modèles d'excellence. Ce prix rend hommage à un membre du personnel individuel qui a fait une contribution remarquable au sein de l'établissement d'enseignement et des collectivités desservies. Le(la) candidat(e) doit être un membre actuel du personnel dont les fonctions ne sont pas liées à la gestion ou à l'enseignement au sein de l'établissement.

Les critères sont les suivants :

1. **Impact sur l'établissement** : Le(la) candidat(e) doit avoir eu un impact important, positif et vérifiable sur son établissement et la collectivité en général.
2. **Travail d'équipe** : Il(elle) a obtenu la participation d'autrui au niveau des activités et il a su motiver son entourage.
3. **Performance et contribution** : Il(elle) doit avoir accompli ses tâches de manière exemplaire et contribué de façon générale au progrès de l'établissement grâce à des activités telles que la participation à des comités, le bénévolat, etc. L'établissement, les étudiants et la collectivité en général ont tiré avantage de sa contribution et de son engagement dans les activités, et ce, à l'interne et à l'externe.
4. **Créativité** : Il(elle) doit avoir fait preuve de créativité en relevant les défis dans les limites des ressources disponibles.

### **4- Prix d'excellence en leadership étudiant :**

Les étudiants(es) sont des partenaires à part entière du processus éducatif et ils sont aussi l'ultime raison d'être de toute activité institutionnelle. Afin de pouvoir participer pleinement au processus éducatif, ils ont besoin de leaders exceptionnels. Ce prix a pour but de mettre en lumière le travail d'un(e) étudiant(e) actuellement inscrit(e) qui a apporté une contribution exemplaire à son établissement et à sa collectivité.

Les critères sont les suivants :

1. **Impact sur les communautés internes** : Le(la) candidat(e) a eu un impact important et mesurable sur l'établissement, ainsi que la vie étudiante et la collectivité en général.

2. **Impact sur les communautés externes** : Il est clair que le(la) candidat(e) a apporté une contribution importante à la création d'une image positive de l'établissement par l'intermédiaire de son engagement communautaire.
3. **Excellence du rendement scolaire** : La certitude que la moyenne cumulative de l'étudiant(e) correspond à la moyenne pour le programme d'études ou se situe au-dessus de celle-ci.
4. **Constance** : La certitude que ces compétences de leadership ont été manifestées pendant au moins 12 mois (15 mois préférable) et ont eu des répercussions durables sur l'établissement.

#### **5- Prix d'excellence en enseignement :**

Ce prix est décerné à un(e) enseignant(e) individuel(le) qui a fait preuve, de façon soutenue, de qualités pédagogiques exceptionnelles et qui a apporté une contribution importante à la croissance personnelle et scolaire des étudiants(es). Le(la) candidat(e) doit être un membre actuel du corps enseignant qui a fait preuve d'excellence et d'innovation. Les critères sont les suivants:

1. **Engagement** : Le(la) candidat(e) a fait preuve d'un engagement soutenu face au succès des étudiants(es) et a développé des méthodes, du matériel et des processus qui ont contribué à leur réussite.
2. **Leadership en enseignement** : Au niveau de l'enseignement, le(la) candidat(e) a démontré des qualités de leadership dont ses collègues et ses étudiants(es) peuvent s'inspirer.
3. **Impact** : Son travail a eu des répercussions importantes sur les étudiants(es) (emplois, taux de réussite), sur les collègues (perfectionnement professionnel et rôle exemplaire) et sur l'établissement d'enseignement (renommée dans le domaine de l'enseignement).
4. **Durabilité** : Son engagement s'est manifesté tout au long de sa carrière.
5. **Souplesse** : L'une de ses forces est sa capacité d'adapter son style d'enseignement, ainsi que ses méthodes et son matériel pédagogique, en fonction des besoins des étudiants(es) ainsi que des ressources disponibles.

#### **6- Prix d'excellence en internationalisation :**

Décerné à un établissement membre de l'ACCC qui a fait preuve de leadership dans l'internationalisation globale de son établissement pour le bénéfice de ses apprenants et de la collectivité. Pour chaque critère mentionné, il serait utile d'indiquer également les indicateurs de quantité et de qualité du succès ou des progrès en vue des transformations institutionnelles.

L'attribution du Prix d'excellence en internationalisation se fonde sur les critères suivants :

1. **Politique institutionnelle** : La qualité de la politique de l'établissement relativement à l'importance de l'internationalisation et ses projets en vue de mettre en œuvre cette politique à l'échelle de l'établissement.

2. **Participation des étudiants et du personnel** : Les façons novatrices de faire participer les étudiants et les enseignants à des projets et à des activités internationales et interculturelles.
3. **Prestation des services à l'étranger** : Les façons novatrices d'offrir des programmes et des services à l'étranger.
4. **Intégration des étudiants étrangers** : Les stratégies en vue d'aider les étudiants étrangers à s'intégrer et à réussir au sein de l'établissement et de la collectivité en général.
5. **Partenariats institutionnels**: L'innovation et la durabilité des partenariats internationaux pour les activités de développement ou les échanges mutuels.
6. **Curriculum et programmes d'études** : Les approches efficaces pour intégrer les connaissances internationales et les compétences aux programmes d'études et aux autres programmes.